

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GOLFE-DU-SAINT-LAURENTS

À la cent trente-cinquième séance ordinaire du conseil de la Municipalité Régionale de Comté du Golfe-du-Saint-Laurent tenue le mercredi 17 juillet 2024, à 16 h au bureau de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent situé au 29, chemin d'Aylmer Sound, bureau 400 à Chevery et à laquelle sont présents:

SONT PRÉSENTS:

Madame Gladys Driscoll Martin	préfète, mairesse de Saint-Augustin,
Madame Dale Roberts Keats	préfète suppléante, mairesse de Bonne-Espérance,
Monsieur Colin Shattler	conseiller, maire de Blanc-Sablon,
Madame Gena Chubbs	conseillère, mairesse de Gros-Mécatina,
Madame Darlene Rowsell Roberts	conseillère, administratrice Côte-Nord-du-Golfe- Saint-Laurent.

Formant quorum sous la présidence de Madame Darlene Rowsell Roberts.

SONT AUSSI PRÉSENTES:

Madame Karine Monger	directrice générale et secrétaire-trésorière;
Madame Marie Geneva Jones	adjointe administrative et secrétaire-trésorière adjointe.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Résolution 2024-07-01
Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Procès-verbal;
 - 3.1 Résolution 2024-07-02
Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 juin 2024;
4. Administration;
 - 4.1 Résolution 2024-07-03
Rapports des déboursés effectués pour la période du 1^{er} au 30 juin 2024 - Approbation;
5. Résolution 2024-07-04
Avis d'intention de révision du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;
6. Fonds région et ruralité - Volet 2 - Soutien à la compétence de développement local et régional;
 - 6.1 Résolution 2023-07-05
Reddition de compte et rapport d'activité 2023;
 - 6.2 Résolution 2023-07-06
Priorités d'intervention 2024 - 2025;
7. Résolution 2024-07-07
Plan d'intervention et d'affectation des ressources (PIAR);
8. Résolution 2024-07-08
FRR-Volet 4 – Cadre de vitalisation;
9. Résolution 2024-07-09
Règlement numéro 2024 - R – 001 de la municipalité de Blanc-Sablon;
10. Fonds de développement rural;
 - 10.1 Résolution 2024-07-10
Société Historique Mécatina - Île Providence - Préparation pour les croisières;
11. Fonds d'appui aux projets structurants;
 - 11.1 Résolution 2024-07-11
9316-5074 Québec Inc. - Acquisition des biens;
 - 11.2 Résolution 2024-07-12
Location d'Équipement Kevin Inc. - Achat d'un camion de service;

- 11.3 Résolution 2024-07-13
Anthony Hobbs - Achat d'un camion de service;
- 11.4 Résolution 2024-07-14
Comité de développement communautaire de La Romaine - Accueil touristique;
- 11.5 Résolution 2024-07-15
9440-2534 Québec Inc. - Achat d'un treuil électrique;
- 11.6 Résolution 2024-07-16
Jeffrey Hobbs - Acquisition d'une mini pelle;
- 11.7 Résolution 2024-07-17
Noël Monger (Entreprise de pêche) - Achat d'un traceur ECHOMAP;
- 11.8 Résolution 2024-07-18
James McDonald (Entreprise de pêche) - Bateau de pêche au homard;
- 11.9 Résolution 2024-07-19
Denzil Rowsell (Entreprise de pêche) - Modernisation du bateau;
- 11.10 Résolution 2024-07-20
Victor Monger (Entreprise de pêche) - Équipements pour la pêche aux homards;
- 11.11 Résolution 2024-07-21
9518-2770 Québec Inc. - Acquisition d'une entreprise de pêche;
- 11.12 Résolution 2024-07-22
Megan Ransom - Casse-Croûte - Snack Shack;
- 12. Fonds entrepreneurial et de diversification économique;
- 12.1 Résolution 2024-07-23
9518-2770 Québec Inc. - Acquisition d'une entreprise de pêche;
- 12.2 Résolution 2024-07-24
Megan Ransom - Casse-Croûte Snack Shack;
- 13. Période de questions;
- 14. Fermeture de la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 16 h et Madame Darlene Rowsell Roberts souhaite la bienvenue à tous.

RÉSOLUTION – 2024-07-01 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent du 17 juillet 2024;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Colin Shattler

APPUYÉ par Madame Dale Roberts Keats

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent du 17 juillet 2024.

PROCÈS-VERBAL

RÉSOLUTION – 2024-07-02 LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 JUIN 2024

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent du 19 juin 2024;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Gladys Driscoll Martin

APPUYÉ par Madame Gena Chubbs

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent du 19 juin 2024.

ADMINISTRATION

RÉSOLUTION – 2024-07-03 RAPPORT DES DÉBOURSÉS EFFECTUÉS POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 30 JUIN 2024 - APPROBATION

CONSIDÉRANT QU'un rapport des déboursés est présenté au Conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Colin Shattler

APPUYÉ par Madame Gena Chubbs

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER le rapport des déboursés de la MRC du Golfe-du Golfe-du-Saint-Laurent pour la période du 1^{er} juin au 30 juin 2024 totalisant 314 258.49 \$

RÉSOLUTION – 2024-07-04 AVIS D'INTENTION DE RÉVISION DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DU GOLFE-DU- SAINT-LAURENT

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 12 de la Loi sur la sécurité incendie (L. Q., 2000, c.20), la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent a l'obligation d'établir un schéma de couverture de risques;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités régionales de comté doivent établir, en liaison avec les orientations déterminées par le Ministre, un schéma de couverture de risques destiné à déterminer, pour tout leur territoire, des objectifs de protection contre les incendies et les actions requises pour les atteindre;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent se doit d'entreprendre la révision de son schéma de couverture de risques;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Dale Roberts Keats

APPUYÉ par Madame Gena Chubbs

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AMORCER le processus de révision de son schéma de couverture de risques le tout en conformité avec l'article 12 de la Loi sur la sécurité incendie (L. Q., 2000, C.20);

D'AUTORISER Madame Gladys Driscoll Martin, préfète, à signer tous les documents s'y afférents.

FONDS RÉGION ET RURALITÉ - VOLET 2 - SOUTIEN À LA COMPÉTENCE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL

RÉSOLUTION – 2024-07-05 REDDITION DE COMPTE ET RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

CONSIDÉRANT QUE l'article 126.2 de la Loi sur les Compétences municipales stipule « qu'une municipalité régionale de comté peut prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire »;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent a signé avec le MAMH « l'Entente relative au Fonds région et ruralité –Volet 2 »;

CONSIDÉRANT QUE l'article 40 de « l'Entente relative au Fonds région et ruralité » stipule que l'organisme, la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent, produit et adopte un rapport d'activité;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent a produit ce rapport tel que demandé par le MAMH;

CONSIDÉRANT QUE ce rapport d'activité sera publié sur le site web de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Gladys Driscoll Martin

APPUYÉ par Madame Dale Roberts Keats

D'ADOPTER le rapport d'activité de « l'Entente relative au Fonds région et ruralité – Volet 2 pour l'année financière 2023 »;

DE PUBLIER le rapport d'activité afin d'informer la population des détails de « l'Entente relative au Fonds région et ruralité ».

RÉSOLUTION – 2024-07-06 PRIORITÉS D'INTERVENTION 2024 - 2025

CONSIDÉRANT QUE l'article 126.2 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, c. C-47.1) (LCM) donne aux MRC le pouvoir de prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a signé le 31 mars 2020, l'Entente relative au Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet 2 - Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT QUE l'article 13.1 de cette entente mentionne que la MRC doit adopter ses priorités d'intervention pour l'année 2024 - 2025;

CONSIDÉRANT QUE les priorités sont établies comme suit:

La réalisation de ses mandats au regard de la planification de l'aménagement et du développement de son territoire :

- Suivi des travaux entourant le schéma d'aménagement et de développement;
- Révision du schéma de couverture de risques en sécurité incendie;
- Mise en œuvre du plan de gestion des matières résiduelles;
- Mise en œuvre du plan régional des milieux humides et hydriques.

Le soutien aux municipalités locales en expertise professionnelle ou pour établir des partages de services (domaine social, culturel, touristique, environnemental, technologique ou autre) :

- Soutien et partage de services aux municipalités de la MRC;
- Soutien et partage d'expertise pour tous les services municipaux (urbanisme, services, incendie, etc.).

La promotion de l'entrepreneuriat, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise :

- Favoriser la création et/ou le maintien d'emplois durables;
- Offrir un support continu aux entrepreneurs avec la réalisation de leur projet (plan d'affaires, études, références);
- Promouvoir le développement social et supporter les promoteurs d'entreprises d'économie sociale;
- Accompagner, soutenir techniquement et/ou financièrement des entrepreneurs potentiels ou déjà en activité (activités de consultation, d'orientation, de référence, support à la formation);
- Offrir et assurer la gestion des programmes disponibles à nos clients potentiels sous les politiques des projets structurant et du développement aux entreprises;
- Offrir et assurer la gestion des fonds d'investissement tels que le Fonds local d'investissement (FLI) et le Fonds local de solidarité (FLS).

La mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines social, culturel, économique et environnemental :

- Établir des partenariats et soutenir financièrement des organismes du milieu afin d'améliorer la qualité de la vie de nos résidents dans les domaines et auprès des clientèles qui suivent : Aînés, familles, jeunes, pêche, aquaculture, agroalimentaire, tourisme, loisirs, diversification économique, formation de la main d'œuvre, transport, télécommunication, environnement et prévention incendie.

L'établissement, le financement et la mise en œuvre d'ententes sectorielles de développement local et régional avec des ministères ou organismes du gouvernement :

- Travailler en collaboration avec des organismes ou ministères ou autre (MRC, Assemblée des MRC de la Côte-Nord) afin de convenir d’ententes sectorielles.

Le soutien au développement rural, dans le territoire rural qu’il aura défini à cette fin. La MRC du Golfe-du-Saint-Laurent définit son territoire comme étant l’entièreté de celui-ci:

- Le bien-être de la population (sports et loisirs);
- La création d’emploi;
- Les services de proximité;
- La communication.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Gena Chubbs

APPUYÉ par Madame Dale Roberts Keats

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

D’ACCEPTER les priorités d’intervention 2024 - 2025 pour la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent.

RÉSOLUTION – 2024-07-07 PLAN D’INTERVENTION ET D’AFFECTATION DES RESSOURCES (PIAR)

CONSIDÉRANT QUE le Plan budgétaire du gouvernement du Québec diffusé en mars 2020 prévoit, dans le cadre du budget 2020-2021, 97,5 millions de dollars afin que les MRC aient accès à des ressources additionnelles pour accompagner les entreprises de leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE le ministre de l’Économie et de l’Innovation ainsi que la ministre déléguée ont annoncé la création du réseau Accès entreprise Québec (AEQ) afin de s’assurer que les entreprises aient accès à des services d’accompagnement et d’investissement de haute qualité, comparables d’une région à l’autre dans le respect des spécificités régionales;

CONSIDÉRANT QUE le réseau Accès entreprise Québec sera la porte d’entrée des entreprises vers les services qui leur sont dédiés;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent a adopté la résolution numéro 2021-04-14, lors de la séance du conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent tenue le 21 avril 2021, autorisant, notamment la signature de la convention d’aide financière liée au déploiement du réseau AEQ;

CONSIDÉRANT QUE la convention d’aide prévoit également comme engagement de la MRC de produire et de soumettre au Ministre un plan d’intervention et d’affectation des ressources (PIAR) correspondant à la réalité et aux défis de son milieu;

CONSIDÉRANT QUE ce plan doit identifier quels seront les objectifs d’amélioration des services économiques offerts aux entreprises par la MRC et qu’elle doit démontrer qu’elle utilise ces ressources pour bonifier son offre de services économiques existante et qu’elle fonde cette offre sur les besoins propres aux entreprises et OBNL de son milieu;

CONSIDÉRANT QU’UNE nouvelle version du PIAR a été présenté au comité aviseur le 2 juillet 2024;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Colin Shattler

APPUYÉ par Madame Gena Chubbs

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

D’ACCEPTER le document modifié intitulé « Plan d’intervention et d’affectation des ressources dans le cadre d’Accès Entreprise Québec »;

DE DÉPOSER le Plan d’intervention et d’affectation des ressources dans le cadre d’Accès Entreprise Québec au Ministère de l’Économie, de l’Innovation et de l’Énergie.

RÉSOLUTION – 2024-07-08 FRR - VOLET 4 - CADRE DE VITALISATION

CONSIDÉRANT QU’un protocole d’entente « dans le cadre du volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la compétence intermunicipale, axe vitalisation, portion Ententes de vitalisation avec des MRC

du Fonds régions et ruralité » a été signée entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent en avril 2021;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 4.10 et 4.11 de ladite entente, la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent a la responsabilité d'adopter un cadre de vitalisation ayant pour mandat de décider des critères qui seront utilisés par son comité de vitalisation pour la sélection des projets;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Dale Roberts Keats

APPUYÉ par Monsieur Colin Shattler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER le cadre de vitalisation préparé par la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent.

RÉSOLUTION – 2024-07-09 RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-R-001 DE LA MUNICIPALITÉ DE BLANC-SABLON

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Blanc-Sablon a transmis à la MRC, pour approbation, le règlement numéro 2024-R-001 relatif à la démolition d'immeuble;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Blanc-Sablon a adopté, le 18 juin 2024, le règlement numéro 2024-R-001 relatif à la démolition d'immeuble;

CONSIDÉRANT QUE la MRC en a reçu une copie le 19 juin 2024;

CONSIDÉRANT QUE l'urbaniste a soumis un avis favorable concernant la conformité de ce règlement au schéma d'aménagement et de développement;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Gladys Driscoll Martin

APPUYÉ par Madame Gena Chubbs

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'APPROUVER le règlement numéro 2024-R-001 relatif à la démolition d'immeuble de la Municipalité de Blanc-Sablon;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC à délivrer un certificat de conformité à son égard et transmettre une copie certifiée conforme du certificat à la municipalité en vertu de la LAU, Extrait art.137.3.

FONDS DE DÉVELOPPEMENT RURAL

RÉSOLUTION – 2024-07-10 SOCIÉTÉ HISTORIQUE MÉCATINA - ÎLE PROVIDENCE – PRÉPARATION POUR LES CROISIÈRES

CONSIDÉRANT QUE le comité d'analyse a pour mandat d'évaluer les projets soumis par les organismes selon des critères établis par le Fonds de développement rural et de recommander au conseil de la MRC les projets répondant aux critères retenus;

CONSIDÉRANT QUE la Société Historique Mécatina a soumis une demande d'aide financière au montant de 22 305.26 \$ sous le Fonds de développement rural;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à la fabrication et installation des passerelles sur l'île Providence en préparation pour les croisières;

CONSIDÉRANT QUE le coût total du projet s'élève à 36 948 \$ et contribuera à la création/maintien de 0 emplois;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Colin Shattler

APPUYÉ par Madame Dale Roberts Keats

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER la demande d'aide financière de la Société Historique Mécatina sous le Fonds de développement rural pour un montant de 22 305.26 \$.

FONDS D'APPUI AUX PROJETS STRUCTURANTS

RÉSOLUTION – 2024-07-11 9316-5074 QUEBEC INC. - ACQUISITION DES BIENS

CONSIDÉRANT QUE le Fonds d'appui aux projets structurants a pour but la mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants et qu'elle s'applique sur l'entièreté du territoire de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE les demandes peuvent être déposées en continu et qu'une fois le dossier complété, il sera présenté au conseil de la MRC qui se rencontre mensuellement;

CONSIDÉRANT QUE le comité décideur est composé du conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE 9316-5024 Québec Inc. a soumis une demande d'aide financière au montant de 14 445 \$ sous le Fonds d'appui aux projets structurants, volet 1;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à l'achat d'une soudeuse;

CONSIDÉRANT QUE le coût total du projet s'élève à 28 890 \$ et le projet contribuera au maintien de 4 emplois;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Colin Shattler

APPUYÉ par Madame Gena Chubbs

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER la demande d'aide financière de 9316-5024 Québec Inc. sous le Fonds d'appui aux projets structurants, volet 1 pour un montant de 14 445 \$ sous réserve de la confirmation de tous les partenaires financiers.

RÉSOLUTION – 2024-07-12 LOCATION D'ÉQUIPEMENT KEVIN INC. - ACHAT D'UN CAMION DE SERVICE

CONSIDÉRANT QUE le Fonds d'appui aux projets structurants a pour but la mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants et qu'elle s'applique sur l'entièreté du territoire de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE les demandes peuvent être déposées en continu et qu'une fois le dossier complété, il sera présenté au conseil de la MRC qui se rencontre mensuellement;

CONSIDÉRANT QUE le comité décideur est composé du conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE Location d'Équipement Kevin Inc. a soumis une demande d'aide financière au montant de 35 000 \$ sous le Fonds d'appui aux projets structurants, volet 1;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à l'achat d'un camion de service pour son entreprise;

CONSIDÉRANT QUE le coût total du projet s'élève à 115 675.56 \$ et le projet contribuera au maintien de 4 à 5 emplois;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Gladys Driscoll Martin

APPUYÉ par Madame Dale Roberts Keats

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER la demande d'aide financière de Location d'Équipement Kevin Inc. sous le Fonds d'appui aux projets structurants, volet 1 pour un montant de 35 000 \$ sous réserve de la confirmation de tous les partenaires financiers.

RÉSOLUTION – 2024-07-13 ANTHONY HOBBS - ACHAT D'UN CAMION DE SERVICE

CONSIDÉRANT QUE le Fonds d'appui aux projets structurants a pour but la mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants et qu'elle s'applique sur l'entièreté du territoire de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE les demandes peuvent être déposées en continu et qu'une fois le dossier complété, il sera présenté au conseil de la MRC qui se rencontre mensuellement;

CONSIDÉRANT QUE le comité décideur est composé du conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE Anthony Hobbs a soumis une demande d'aide financière au montant de 27 902 \$ sous le Fonds d'appui aux projets structurants, volet 1;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à l'achat d'un camion de service pour son entreprise;

CONSIDÉRANT QUE le coût total du projet s'élève à 64 160.65 \$ et le projet contribuera au maintien de 4 emplois;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Colin Shattler

APPUYÉ par Madame Gena Chubbs

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER la demande d'aide financière de Anthony Hobbs sous le Fonds d'appui aux projets structurants, volet 1 pour un montant de 27 902 \$ sous réserve de la confirmation de tous les partenaires financiers.

RÉSOLUTION – 2024-07-14 COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DE LA ROMAINE - ACCUEIL TOURISTIQUE

CONSIDÉRANT QUE le Fonds d'appui aux projets structurants a pour but la mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants et qu'elle s'applique sur l'entièreté du territoire de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE les demandes peuvent être déposées en continu et qu'une fois le dossier complété, il sera présenté au conseil de la MRC qui se rencontre mensuellement;

CONSIDÉRANT QUE le comité décideur est composé du conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE la Comité de développement communautaire de La Romaine a soumis une demande d'aide financière au montant de 13 065.11 \$ sous le Fonds d'appui aux projets structurants, volet 1;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à la construction d'un kiosque, une passerelle et une aire de repos avec des toilettes portables, un gazébo et des tables de pique-nique;

CONSIDÉRANT QUE le coût total du projet s'élève à 16 902.89 \$ et le projet contribuera la création/maintien de 0 emplois;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Gladys Driscoll Martin

APPUYÉ par Madame Dale Roberts Keats

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER la demande d'aide financière du Comité de développement communautaire de La Romaine sous le Fonds d'appui aux projets structurants, volet 1 pour un montant de 13 065.11 \$.

RÉSOLUTION – 2024-07-15 9440-2534 QUÉBEC INC. - ACHAT D'UN TREUIL ÉLECTRIQUE

CONSIDÉRANT QUE le Fonds d'appui aux projets structurants a pour but la mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants et qu'elle s'applique sur l'entièreté du territoire de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE les demandes peuvent être déposées en continu et qu'une fois le dossier complété, il sera présenté au conseil de la MRC qui se rencontre mensuellement;

CONSIDÉRANT QUE le comité décideur est composé du conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE 9440-2534 Québec Inc. a soumis une demande d'aide financière au montant de 2 995 \$ sous le Fonds d'appui aux projets structurants, volet 1;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à l'achat d'un treuil électrique;

CONSIDÉRANT QUE le coût total du projet s'élève à 5 990 \$ et le projet contribuera au maintien d'un emploi;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Colin Shattler

APPUYÉ par Madame Gena Chubbs

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER la demande d'aide financière de 9440-2534 Québec Inc. sous le Fonds d'appui aux projets structurants, volet 1 pour un montant de 2 995 \$.

RÉSOLUTION – 2024-07-16 JEFFREY HOBBS - ACQUISITION D'UNE MINI PELLE

CONSIDÉRANT QUE le Fonds d'appui aux projets structurants a pour but la mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants et qu'elle s'applique sur l'entièreté du territoire de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE les demandes peuvent être déposées en continu et qu'une fois le dossier complété, il sera présenté au conseil de la MRC qui se rencontre mensuellement;

CONSIDÉRANT QUE le comité décideur est composé du conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE Jeffrey Hobbs a soumis une demande d'aide financière au montant de 10 065.96 \$ sous le Fonds d'appui aux projets structurants, volet 2;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à l'achat d'une mini pelle;

CONSIDÉRANT QUE le coût total du projet s'élève à 20 131.92 \$ et contribuera au maintien de quatre emplois;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Colin Shattler

APPUYÉ par Madame Gladys Driscoll Martin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER la demande d'aide financière de Jeffrey Hobbs sous le Fonds d'appui aux projets structurants, volet 2 pour un montant de 10 065.96 \$.

RÉSOLUTION – 2024-07-17 NOËL MONGER (ENTREPRISE DE PÊCHE) - ACHAT D'UN TRACEUR ECHOMAP

CONSIDÉRANT QUE le Fonds d'appui aux projets structurants a pour but la mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants et qu'elle s'applique sur l'entièreté du territoire de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE les demandes peuvent être déposées en continu et qu’une fois le dossier complété, il sera présenté au conseil de la MRC qui se rencontre mensuellement;

CONSIDÉRANT QUE le comité décideur est composé du conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE Noël Monger (Entreprise de pêche) a soumis une demande d’aide financière au montant de 1 549.99 \$ sous le Fonds d’appui aux projets structurants, volet 2;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à l’achat d’un traceur ECHOMAP;

CONSIDÉRANT QUE le coût total du projet s’élève à 3 099.99 \$ et contribuera au maintien de deux emplois;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Colin Shattler

APPUYÉ par Madame Gladys Driscoll Martin

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

D’ACCEPTER la demande d’aide financière de Noël Monger (Entreprise de pêche) sous le Fonds d’appui aux projets structurants, volet 2 pour un montant de 1 549.99 \$.

RÉSOLUTION – 2024-07-18 JAMES McDONALD (ENTREPRISE DE PÊCHE) - BATEAU DE PÊCHE AU HOMARD

CONSIDÉRANT QUE le Fonds d’appui aux projets structurants a pour but la mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants et qu’elle s’applique sur l’entièreté du territoire de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE les demandes peuvent être déposées en continu et qu’une fois le dossier complété, il sera présenté au conseil de la MRC qui se rencontre mensuellement;

CONSIDÉRANT QUE le comité décideur est composé du conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE James McDonald (Entreprise de pêche) a soumis une demande d’aide financière au montant de 23 791.49 \$ sous le Fonds d’appui aux projets structurants, volet 2;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à l’achat d’un bateau de pêche au homard;

CONSIDÉRANT QUE le coût total du projet s’élève à 47 582.99 \$ et contribuera au maintien d’un emploi;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Gladys Driscoll Martin

APPUYÉ par Monsieur Colin Shattler

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

D’ACCEPTER la demande d’aide financière de James McDonald (Entreprise de pêche) sous le Fonds d’appui aux projets structurants, volet 2 pour un montant de 23 791.49 \$.

RÉSOLUTION – 2024-07-19 DENZIL ROWSELL (ETREPRISE DE PÊCHE) – MODERNISATION DU BATEAU

CONSIDÉRANT QUE le Fonds d’appui aux projets structurants a pour but la mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants et qu’elle s’applique sur l’entièreté du territoire de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE les demandes peuvent être déposées en continu et qu’une fois le dossier complété, il sera présenté au conseil de la MRC qui se rencontre mensuellement;

CONSIDÉRANT QUE le comité décideur est composé du conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE Denzil Rowsell (Entreprise de pêche) a soumis une demande d'aide financière au montant de 23 767.50 \$ sous le Fonds d'appui aux projets structurants, volet 2;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à l'achat d'un bateau de pêche au homard;

CONSIDÉRANT QUE le coût total du projet s'élève à 47 535 \$ et contribuera au maintien d'un emploi;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Dale Roberts Keats

APPUYÉ par Monsieur Colin Shattler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER la demande d'aide financière de Denzil Rowsell (Entreprise de pêche) sous le Fonds d'appui aux projets structurants, volet 2 pour un montant de 23 767.50 \$.

RÉSOLUTION – 2024-07-20 VICTOR MONGER (ENTREPRISE DE PÊCHE) - ÉQUIPEMENT POUR LA PÊCHE AU HOMARD

CONSIDÉRANT QUE le Fonds d'appui aux projets structurants a pour but la mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants et qu'elle s'applique sur l'entièreté du territoire de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE les demandes peuvent être déposées en continu et qu'une fois le dossier complété, il sera présenté au conseil de la MRC qui se rencontre mensuellement;

CONSIDÉRANT QUE le comité décideur est composé du conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE Victor Monger (Entreprise de pêche) a soumis une demande d'aide financière au montant de 27 782 \$ sous le Fonds d'appui aux projets structurants, volet 2;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à l'achat d'un bateau, moteur, remorque, treuil électrique pour la pêche au homard;

CONSIDÉRANT QUE le coût total du projet s'élève à 55 565.30 \$ et contribuera au maintien d'un emploi;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Gladys Driscoll Martin

APPUYÉ par Madame Gena Chubbs

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER la demande d'aide financière de Victor Monger (Entreprise de pêche) sous le Fonds d'appui aux projets structurants, volet 2 pour un montant de 27 782 \$.

RÉSOLUTION – 2024-07-21 9518-2770 QUÉBEC INC. - ACQUISITION D'UNE ENTREPRISE DE PÊCHE

CONSIDÉRANT QUE le Fonds d'appui aux projets structurants a pour but la mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants et qu'elle s'applique sur l'entièreté du territoire de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE les demandes peuvent être déposées en continu et qu'une fois le dossier complété, il sera présenté au conseil de la MRC qui se rencontre mensuellement;

CONSIDÉRANT QUE le comité décideur est composé du conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE 9518-2770 Québec Inc. a soumis une demande d'aide financière au montant de 35 000 \$ sous le Fonds d'appui aux projets structurants, volet 1;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à l'achat d'une entreprise de pêche;

CONSIDÉRANT QUE le coût total du projet s'élève à 100 000 \$ et le projet contribuera à la création d'un emploi;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Dale Roberts Keats

APPUYÉ par Monsieur Colin Shattler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER la demande d'aide financière de 9518-2770 Québec Inc. sous le Fonds d'appui aux projets structurants, volet 1 pour un montant de 35 000 \$.

RÉSOLUTION – 2024-07-22 MEGAN RANSOM - CASSE-CROÛTE SNACK SHACK

CONSIDÉRANT QUE le Fonds d'appui aux projets structurants a pour but la mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants et qu'elle s'applique sur l'entière du territoire de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE les demandes peuvent être déposées en continu et qu'une fois le dossier complété, il sera présenté au conseil de la MRC qui se rencontre mensuellement;

CONSIDÉRANT QUE le comité décideur est composé du conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE Megan Ransom a soumis une demande d'aide financière au montant de 16 567.88 \$ sous le Fonds d'appui aux projets structurants, volet 1;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste au démarrage d'un Casse-Croûte à Harrington Harbour;

CONSIDÉRANT QUE le coût total du projet s'élève à 63 135.76 \$ et le projet contribuera à la création d'un emploi;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Gladys Driscoll Martin

APPUYÉ par Madame Dale Roberts Keats

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER la demande d'aide financière de Megan Ransom sous le Fonds d'appui aux projets structurants, volet 1 pour un montant de 16 567.88 \$ sous réserve de la confirmation de tous les partenaires financiers.

FONDS ENTREPRENEURIAL ET DE DIVERSIFICATION ÉCONOMIQUE

RÉSOLUTION – 2024-07-23 9518-2770 QUÉBEC INC. - ACQUISITION D'UNE ENTREPRISE DE PÊCHE

CONSIDÉRANT QUE le Fonds entrepreneurial s'adresse aux entrepreneurs de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent qui désirent se lancer en affaires pour le démarrage, l'acquisition ou l'expansion d'une entreprise. Ce fonds comprend également le volet « Jeunes promoteurs » s'adressant aux jeunes entre 18 et 40 ans;

CONSIDÉRANT QUE les demandes peuvent être déposées en continu et qu'une fois le dossier complété, il sera présenté au conseil de la MRC qui se rencontre mensuellement;

CONSIDÉRANT QUE le comité décideur est composé du conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE 9518-2770 Québec Inc. a soumis une demande d'aide financière au montant de 15 000 \$ sous le Fonds entrepreneurial;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à l'achat d'une entreprise de pêche;

CONSIDÉRANT QUE le coût total du projet s'élève à 100 000 \$ et le projet contribuera à la création d'un emploi;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Dale Roberts Keats

APPUYÉ par Monsieur Colin Shattler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER la demande d'aide financière de 9518-2770 Québec Inc. sous le Fonds entrepreneurial pour un montant de 15 000 \$.

RÉSOLUTION – 2024-07-24 MEGAN RANSOM - CASSE-CROÛTE SNACK SHACK

CONSIDÉRANT QUE le Fonds entrepreneurial s'adresse aux entrepreneurs de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent qui désirent se lancer en affaires pour le démarrage, l'acquisition ou l'expansion d'une entreprise. Ce fonds comprend également le volet « Jeunes promoteurs » s'adressant aux jeunes entre 18 et 40 ans;

CONSIDÉRANT QUE les demandes peuvent être déposées en continu et qu'une fois le dossier complété, il sera présenté au conseil de la MRC qui se rencontre mensuellement;

CONSIDÉRANT QUE le comité décideur est composé du conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE Megan Ransom a soumis une demande d'aide financière au montant de 15 000 \$ sous le Fonds entrepreneurial;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à l'achat et au démarrage d'un Casse-Croûte à Harrington Harbour;

CONSIDÉRANT QUE le coût total du projet s'élève à 63 135.76 \$ et le projet contribuera à la création d'un emploi;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Gladys Driscoll Martin

APPUYÉ par Madame Dale Roberts Keats

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER la demande d'aide financière de Megan Ransom sous le Fonds entrepreneurial pour un montant de 15 000 \$ sous réserve de la confirmation de tous les partenaires financiers.

PÉRIODE DE QUESTIONS

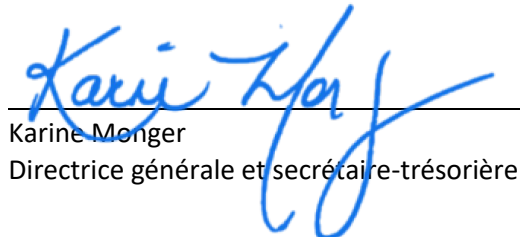
Aucune question.

FERMETURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé à 16 h 14 par Monsieur Colin Shattler, appuyé par Madame Gena Chubbs que la séance soit levée.



Gladys Driscoll Martin
Préfète



Karine Monger
Directrice générale et secrétaire-trésorière